

SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques

tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62 - site : www.snudifo13.org - mail : contact@snudifo13.org

Mail N° 16 du 3 janvier 2011 : Carte Scolaire – LA PE – Congés formation – CAPA-SH – LA CP

Le bureau du SNUDI-FO 13 souhaite une très belle année 2011 à tous les collègues !

Carte Scolaire 2011 premier degré : 3900 élèves en plus et 8 967 postes en moins !

100 milliards d'euros de réduction des déficits publics d'ici 2014, accélération brutale de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) contre les services publics, le gouvernement y va « à la tronçonneuse », selon l'expression même de Mme Lagarde, ministre de l'économie !

Alors que le ministère prévoit 3900 élèves supplémentaires pour l'enseignement public du premier degré, le budget 2011 annonce 8 967 suppressions de postes !

Dans cette situation, rien ne doit être épargné :

- liquidation de la scolarisation des 2 ans (plus de 100 000 enfants sans place) ;
- augmentation des effectifs par classe (« par une économie de 10 000 classes en trois ans » a prescrit le ministre) ;
- amputation du potentiel de titulaires remplaçants en recourant à des étudiants de master ;
- fin des RASED.

Diminuer le nombre d'écoles devient un projet prioritaire !

430 écoles fermées en 2008/2009 et 523 en 2009/2010 (soit 1%) c'est encore insuffisant pour le gouvernement. Le député REISS, répond aux besoins ministériels dans son rapport en expliquant que « les écoles de trop petite taille sont un frein à une gestion optimale des ressources humaines dans le 1^{er} degré » et en proposant de fusionner les écoles dans des Regroupements Scolaires (RS). Ce qui supprimerait des milliers de postes de directeurs et d'adjoints en particulier dans les 11 538 écoles (23,56% du total des écoles.) d'une ou deux classes.

Le SNUDI-FO n'accepte pas ces suppressions de postes et invite les enseignants à se rapprocher du syndicat pour établir les besoins et organiser les interventions auprès des autorités de l'Education nationale pour aller chercher les postes !

Le SNUDI-FO, en préparation des opérations de carte scolaire pour la rentrée 2011, vous invite à renvoyer la fiche enquête ci-jointe avec le double des documents remontés à l'IA.

Liste aptitude pour l'accès au corps des PE au titre de l'année 2011

Peuvent faire acte de candidature, les instituteurs et institutrices titulaires, en position d'activité, de disponibilité, de mise à disposition ou de détachement, justifiant à la date du 1^{er} septembre 2011 de 5 années de services effectifs en qualité d'instituteurs.

La **fiche de renseignements** à remplir pour constituer le dossier est à télécharger sur le site de l'IA, dans la **circulaire du 13 décembre 2010**.

Le dossier complet doit parvenir chez l'IEN de la circonscription pour **le vendredi 4 février 2011**, délai de rigueur.

Congés de formation professionnelle pour l'année 2011-2012

Peuvent faire acte de candidature, les collègues titulaires et en position d'activité.

La **fiche de candidature**, à télécharger sur le site de l'IA, dans la **circulaire du 12 décembre**, est à transmettre à l'IEN pour **le vendredi 4 février 2011**, délai de rigueur. (Transmission à l'IA pour le 11 février).

Candidatures stages CAPA-SH- Rentrée 2011

Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires, candidats à la formation au CAPA-SH, doivent remplir une **fiche de candidature** à télécharger, sur le site de l'IA, dans la **circulaire du 14 décembre 2010**.

Cette fiche de candidature doit être obligatoirement remise à l'IEN pour **le lundi 31 janvier**, délai de rigueur. (Transmission à l'IA pour le vendredi 11 février).

Les enseignants intéressés sont invités à une **réunion d'information**, organisée à l'IUFM d'Aix (amphithéâtre A 004, Bat A), le **mercredi 19 janvier 2011** de 9h30 à 12h.

Liste aptitude à l'emploi de Conseiller Pédagogique rentrée scolaire 2011

Peuvent être candidats, les personnels titulaires du CAFIPEMF ou CAEEAA.

Dossier de candidature à télécharger sur le site de l'IA, dans la **circulaire du 16 décembre 2010**. Le dossier complet est à transmettre à l'IEN pour **le lundi 17 janvier 2011**, délai de rigueur. (Transmission à l'IA pour le 21 janvier).

Les candidats remplissant les conditions exigées seront convoqués à un **entretien les 7 ou 8 février 2011**.